



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE

CONSEIL D'EVALUATION DE LA MAISON D'ARRET
DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

29 septembre 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du PREFET

Bureau de la Sécurité Intérieure

**CONSEIL D’EVALUATION DE LA MAISON D’ARRET
DES HAUTS-DE-SEINE**

du 29 septembre 2016

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BSI n° 2016-649	29.09.2016	Arrêté Préfectoral portant composition du conseil d'évaluation de la Maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine.	3

**CABINET DU PREFET
BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté Préfectoral N° CAB/BSI/2016/649 du 29 septembre 2016 portant composition du conseil d'évaluation de la Maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE

**Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Décret n°2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et l'article 16 modifiant le code de la procédure pénale ;
- VU** les articles D.234., D.235., D.236., D.237., D.238 modifiés du Code de Procédure Pénale relatifs aux Conseils et de l'évaluation des établissements pénitentiaires ;
- VU** la désignation opérée par Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine ;
- VU** la désignation opérée par Monsieur Jacques BOULARD, Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre ;
- VU** les désignations opérées par Monsieur Jimmy DELLISTE, Directeur de la Maison d'Arrêt de Nanterre ;
- SUR** proposition de Madame Mélanie VILLIERS-JACQUAT, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Hauts-de-Seine ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Le Conseil d'évaluation de la Maison d'Arrêt de Nanterre est présidé par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Les vice-présidents sont Monsieur Jacques BOULARD, Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre et Madame Catherine DENIS, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

ARTICLE 2 :

Sont membres titulaires du Conseil d'évaluation de la Maison d'Arrêt de Nanterre le président et les vice-présidents, ou leur représentant, ainsi que :

Madame Nicole GOUETA, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de la prévention et de la sécurité publique, Maire de Colombes ou son représentant ;

Madame Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-Seine ou son représentant ;

Monsieur Patrick JARRY, Conseiller Départemental des Hauts de Seine, Maire de Nanterre ou son représentant ;

Monsieur Hervé DEFOSSEUX, Vice-Président chargé de l'application des peines, chef de service de l'application des peines près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre ;

Madame Béatrice BAUDIMENT, Vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants, magistrat coordonnateur de la juridiction des mineurs ;

Madame Amicie JULLIAND, Magistrat coordinateur du pôle de l'instruction ;

Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale ;

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France, ou Madame la Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-Seine ;

Monsieur le Colonel du Groupement Interdépartemental de Gendarmerie dans les Hauts-de-Seine ou son représentant ;

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine ou son représentant ;

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats des Hauts-de-Seine ou son représentant ;

ARTICLE 3 :

Sont nommés membres du Conseil d'évaluation de la Maison d'Arrêt de Nanterre conformément à l'alinéa n°15 de l'article D.234 du Code de la procédure pénale, les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Pierre PUGNET, aumônerie catholique à la Maison d'Arrêt de Nanterre ;

Madame Jeanne SYLVESTRE, aumônerie protestante à la Maison d'Arrêt de Nanterre ;

Monsieur Chalom LELLOUCHE, aumônerie israélite « ACCIL » ;

Monsieur Abdelhafid LARIBI, aumônerie musulmane ;

ARTICLE 4 :

Sont nommés membres du Conseil d'évaluation de la Maison d'Arrêt de Nanterre pour une période de deux ans au titre des personnes appartenant à des associations ou choisies en raison de l'intérêt qu'elles portent aux problèmes pénitentiaires et post-pénaux, conformément aux alinéas n°13 et 14 de l'article D.234 du Code de la procédure pénale les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Pierre COLMANT, Président de la Délégation des Hauts-de-Seine du Secours Catholique ;

Monsieur Marc AVENATI, correspondant de l'Association des Visiteurs de Prisons à la Maison d'Arrêt ;

Madame Marie REYBET DEGAT, Présidente Association " Halte Saint Vincent " ;

Madame Catherine DELAPLANCHE, Association ARAPEJ 92 ;

Madame Laetitia DUPONT, Président de l'association « Club Informatique Pénitentiaire » ;

ARTICLE 5 :

Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 29 septembre 2016

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

Mélanie VILLIERS-JACQUAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>